

Certificat de garantie Garantiebewijs

Certificado de garantia Guarantee certificate

MAISON ENERGY
www.maison-energy.fr

A conserver par l'utilisateur de l'appareil

A conservar por el usuario del aparato

Te bewaren door de gebruiker van het toestel

To be kept by the heater user

Chauffe-eau Electriques

Termos Eléctricos

Elektrische Waterverwarmers

Electrical water heaters

Durée de garantie :

- 5 ans pour la cuve des chauffe-eau standard de 50 à 500 L et leur porte bougie.
- 2 ans pour les équipements amovibles : joint de porte, élément chauffant, thermostat...
- 3 ans pour la cuve des chauffe-eau de type accéléré, 1 an pour leurs appareillages.

Garantieduur :

- 5 jaar op de kuip en 2 jaar op de elektrische onderdelen voor de boilers van 50 L tot 500 L (Tot m met 2200 W).
- Voor de boilers met een weerstandsvermogen van 3000 W en meer : 3 jaar op de kuip en 1 jaar op de elektrische onderdelen.

Duración de la garantía :

- 5 años para la cuba y la vaina de los termos estandar de 50 à 500 litros.
- 2 años para los equipos amovibles : junta de brida, elemento calentador, termostato.
- 3 años para la cuba de los termos de tipo acelerado, 1 año para los componentes.

Guarantee period :

- 5 years for the tank for standard 50 to 500 L water heaters and their heating elements support.
- 2 years for removable equipment : door seal, heating element, thermostat, etc.
- 3 years for the tank of high output water heaters, one year for tank accessories.

Le remplacement d'un composant ou d'un produit ne peut en aucun cas prolonger la durée initiale de la garantie.

Date d'achat _____

Usager (Nom - Adresse)

Modèle et n° de série _____

(à relever sur l'étiquette signalétique du chauffe-eau)

Cachet du revendeur

1330 B 02 - 112-30-341 P

LA ROCHEFOUCAULD, A&L - ATLANTIC RCS LA ROCHE-SUR-YON 856 20 53 173 - PHOTOS : NOMADIS, DARRAZ, D. SCHWEISER, R. LEPLAT, X.
Dans un souci d'amélioration permanente de ses produits, le fabricant se réserve le droit de modifier sans préavis ses caractéristiques.

Gamme chauffe-eau

Gama de los termos

Warmwaterbereiders

Water heater range



**Caractéristiques,
Installation,
Mise en service,
Entretien,
Garantie.**



F
SP
NL
GB



N°Azur 0 810 485 485

Bureau Info Produits / SATC : Renseignements techniques
Garanties - Pièces Détachées
ZA Acti Nord • Rue Monge • BP 65 • 85002 La Roche-sur-Yon Cedex
Télécopie : 02 51 37 38 27 • www.atlantic.tm.fr
International : consultez votre installateur

atlantic
Un monde plus chaleureux

La vérification étant concluante, si votre tableau électrique est équipé d'un relais d'asservissement en heures creuses (tarif réduit la nuit), basculer l'interrupteur sur la position "automatique".

3 positions sont affectées à cet interrupteur :

- Position arrêt ou " 0 "
- Position automatique ou " AUTO "
- Position marche forcée ou " 1 "

Pour les modèles à "anode à courant imposé", 15mm environ après la mise sous tension du chauffe-eau, contrôler le voyant vert situé sur le capot électronique.

- en régime établi, le voyant de contrôle doit clignoter en permanence (24 h./24).

NOTA

Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau équipé d'une résistance blindée peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.

Entretien domestique

Un chauffe-eau nécessite peu d'entretien domestique pour l'utilisateur : manœuvrer le groupe de sécurité une ou deux fois par mois.

Pour les chauffe-eau à anode à courant imposé (ACI VISIO), vérifier périodiquement le clignotement du voyant. En cas d'arrêt, contacter votre installateur conseil.

Entretien par un professionnel

Pour conserver les performances de votre appareil pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les deux ans, suivant la procédure ci-dessous :

- Couper l'alimentation électrique de l'appareil (fusibles) et déconnecter les fils aux bornes du thermostat.
- Vidanger la cuve et démonter l'ensemble chauffant.
- Enlever le tartre déposé sous forme de boue ou de lamelles dans le fond de la cuve et nettoyer avec soin les gaines des éléments chauffants et du thermostat. Ne pas gratter ou frapper le tartre adhérent aux parois, au risque d'altérer le revêtement.
- Vérifier l'état de l'anode de magnésium et remplacer celle-ci si son diamètre est inférieur à 10 mm.
- Sur les chauffe-eau HM blindés, l'anode se trouve sur la porte du fond.
- Pour les modèles stéatites, nettoyer le fourreau, car possibilité de calamine.
- Pour les chauffe-eau à "anode à courant imposé", l'anode est en titane et ne nécessite aucune inspection ni remplacement dans la mesure où le voyant clignote.
- Remonter l'ensemble chauffant en utilisant un joint neuf et en serrant raisonnablement et progressivement les écrous (serrage croisé).
- Remplir le chauffe-eau en laissant ouvert un robinet d'eau chaude, l'arrivée d'eau indique que le chauffe-eau est plein.
- Vérifier son étanchéité au niveau du joint et seulement ensuite, reconnecter l'alimentation électrique.
- Contrôler à nouveau le lendemain la bonne étanchéité au niveau du joint, et au besoin, resserrer légèrement les écrous.
- Vérifier la connectique électrique.

Conseils à l'utilisateur

• Pour les régions où l'eau est très calcaire (Th>20°F, l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit réglé conformément aux règles de l'Art, vérifié et entretenu régulièrement.

- Décret N° 89-3 du 3.1.1989 Th 15°F mini.

- Conformité au DTU 60.1.

• Dans ces conditions particulières, le contrôle de l'anode sera à effectuer tous les ans.

• Dans les cas suivant une vidange du chauffe-eau est nécessaire :

- appareil restant sans fonctionner dans un local soumis au gel

- appareil dont l'alimentation électrique est coupée pendant plus de 2 mois.

Procéder de la façon suivante :

a) couper l'alimentation électrique

b) fermer l'arrivée d'eau froide

c) ouvrir un robinet d'eau chaude

d) ouvrir le robinet de vidange du groupe de sécurité

• En cas d'anomalie, absence de chauffe ou dégagement de vapeur au soutirage, couper l'alimentation électrique et prévenir votre installateur.

Il faut noter qu'autrefois, la température de

stockage de l'eau était de 80°C.

Actuellement, pour des raisons de sécurité, celle-ci est ramenée à 65°C + 5 dans la cuve (Normes N.F.). En conséquence, avec un appareil de capacité égale, la quantité d'eau chaude disponible est moins importante.

Aux points de puisage, la réglementation impose de ne pas dépasser 60°C. Si tel est le cas, prévoir un moyen de réglage (mélangeur, mitigeur...) consulter votre installateur.

AUTRES RECOMMANDATIONS :

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Service après-vente

Les pièces du chauffe-eau qui peuvent être remplacées sont les suivantes :

- le joint de porte
- le thermostat
- les éléments chauffants
- l'anode magnésium
- générateur électronique avec sa filerie, pour les modèles à "anode à courant imposé"
- fourreau pour résistance stéatite.

Pour les pièces spéciales, nous consulter.

Utiliser uniquement des pièces détachées référencées par ATLANTIC. Pour toute commande, préciser le type exact du chauffe-eau, sa capacité, le type d'équipement TC ou mono, blindée ou stéatite, et sa date de fabrication. Toutes ces indications figurent sur la plaque signalétique de l'appareil collée à proximité de l'appareillage électrique.

Toute intervention sur les parties électriques doit être confiée à un spécialiste.

Diagnostic de panne à l'usage du professionnel

■ Absence totale d'eau chaude, vérifier :

- a) les fusibles
- b) la présence de courant aux bornes entrées du thermostat (contacteur E.D.F.)
- c) la sécurité thermique du thermostat
- d) l'élément chauffant.

■ L'eau est bouillante (>70°C)

■ Ecoulement continu d'eau par le groupe de sécurité

Vérifier la pression du réseau.
Si celle-ci est supérieure à 5 bar, poser un réducteur de pression sur l'alimentation

(vapeur aux robinets)

- a) couper l'alimentation électrique de l'appareil
- b) vérifier le thermostat
- c) éventuellement, procéder à une opération de détartrage au niveau de l'élément chauffant.

générale.
Si la pression est bonne (inférieure à 5 bar), nettoyer la soupape du groupe de sécurité.

■ Modèle à anode à courant imposé (ACI VISIO)

● Le voyant ne clignote pas dès la mise en route, après un arrêt prolongé (cas d'une résidence secondaire, par exemple). Ceci est normal, quelques minutes sont nécessaires après la mise sous tension pour que le voyant se remette à clignoter.

● Le voyant ne clignote plus. La cuve n'est plus protégée 24 h/24.

Pour diagnostiquer la panne procéder suivant les étapes ci-dessous :

- Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau
- Ouvrir le capot ①
- Déconnecter la liaison ⑥
- Remonter le capot ①
- Alimenter électriquement le chauffe-eau.


Si la led se remet à fonctionner au bout de 10 secondes maxi → le circuit électronique n'est pas en cause, et l'isolation de l'anode s'est dégradée dans le doigt de gant ⑧.

Contactez le S.A.T.C. ATLANTIC.

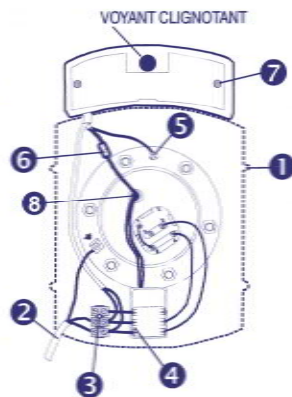
Si la led ne fonctionne toujours pas, vérifier le branchement au bornier.

Si celui-ci est correct et pour retrouver une protection permanente, remplacer le boîtier électronique selon le mode opératoire ci-dessous.

- Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau.
- Déposer le capot ①, déconnecter les fils d'alimentation + terre ②
- Dévisser la vis de fixation du bornier ③
- Déconnecter les fils ④ aux bornes d'entrée du thermostat.
- Dévisser la vis ⑤
- Déconnecter la liaison ⑥ vers l'anode.
- Déposer le capot ⑦ contenant le circuit électronique.

Nb : Le circuit électronique déposé contient un accumulateur recyclable qui ne doit pas être jeté. 

- Pour le montage de l'ensemble neuf, procéder en sens inverse.



Exemple de branchement d'un vertical sur socle avec " anode à courant imposé " monophasé 230 V.

Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

Des conditions d'environnement anormales :

● Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après départ usine.

● Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).

● Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).

● Pression d'eau supérieure à 5 bar.

● Alimentation électrique présentant des surtensions importantes (réseau, foudre...).

● Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroit difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art, notamment :

● Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NFD 36-401, modification de son tarage...

● Absence de manchons (fonte, acier ou isolant) sur les tuyaux de raccordement eau chaude pouvant entraîner sa corrosion.

● Raccordement électrique défectueux : non-conforme à la norme C 15100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le Constructeur.

● Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffé à sec).

● Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.

Un entretien défectueux :

● Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.

● Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.

● Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

● Non remplacement de l'anode magnésium dans la période recommandée.

Conditions de garantie

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation faisant foi), en l'absence de justificatif la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit en informer son assureur.

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'un composant ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. ATLANTIC tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées.

Recommandations approuvées par le Groupement Interprofessionnel des fabricants d'appareils ménagers (GIFAM) sur la bonne installation et utilisation du produit

⇒ RISQUES MÉCANIQUES :

- Manutention :
 - La manutention et la mise en place de l'appareil doivent être adaptées au poids et à l'encombrement de l'appareil.
- Emplacement :
 - L'appareil doit être placé à l'abri des intempéries et protégé du gel.
- Positionnement :
 - L'appareil doit être positionné selon les prescriptions du fabricant.
- Fixation :
 - Le support et les dispositifs de fixation doivent supporter un poids correspondant à deux fois la capacité en litre de l'appareil. Tous les points de fixation prévus par le fabricant doivent être utilisés.

⇒ RISQUES ÉLECTRIQUES :

- Raccordement :
 - Effectuer les raccordements en respectant les schémas et prescriptions du fabricant. Veiller tout particulièrement à ne pas neutraliser le thermostat (branchement direct interdit).
 - Pour éviter tout échauffement du câble d'alimentation, respecter le type et la section de câble préconisés dans la notice d'installation. Dans tous les cas, respecter les réglementations en vigueur.
 - S'assurer de la présence en amont d'une protection électrique de l'appareil et de l'utilisateur (exemple, pour la France, présence d'un disjoncteur différentiel 30 mA).
 - Vérifier le bon serrage des connexions.
 - Relier impérativement l'appareil à une bonne connexion terre.
 - S'assurer que les parties sous tension reste inaccessibles (présence des capots dans leur état d'origine). Les passages de câbles doivent être adaptés aux diamètres de ceux-ci.

⇒ RISQUES HYDRAULIQUES :

- Pression :
 - Les appareils doivent être utilisés dans la gamme de pressions pour lesquelles ils ont été conçus.
- Raccordement, évacuation :
 - Pour les appareils sous pression, installer obligatoirement un dispositif de sécurité hydraulique comprenant au minimum une soupape de pression, montée directement sur l'entrée d'eau froide.

- Ne pas obturer l'orifice d'écoulement de la soupape. Raccorder l'évacuation de la soupape aux eaux usées.
- Veiller à ne pas intervertir les raccordements eau chaude (rouge), eau froide (bleu).
- Vérifier l'absence de fuites.

⇒ USAGES :

- Nature du produit :
 - Cet appareil est destiné exclusivement à chauffer de l'eau sanitaire, à l'exclusion de tout autre fluide.
- Utilisations anormales :
 - En cas d'anomalie de fonctionnement, faire appel à un professionnel.
 - Veiller à ne pas mettre sous tension l'appareil vide.
- Brûlures, bactéries :
 - Pour des raisons sanitaires, l'eau chaude doit être stockée à une température élevée. Cette température peut provoquer des brûlures.
 - Veiller à prendre les précautions d'usage nécessaires (mitigeurs...) pour éviter tout accident aux points de puisage. En cas de non-utilisation prolongée de l'appareil, évacuer la capacité nominale d'eau, avant le premier usage.

⇒ ENTRETIEN :

- S'assurer périodiquement du bon fonctionnement de l'organe de sécurité hydraulique selon les préconisations du fabricant.
- Toute intervention doit être réalisée, appareil hors tension.

⇒ TRANSFORMATION :

- Toute modification de l'appareil est interdite. Tout remplacement de composants doit être effectué par un professionnel avec des pièces adaptées d'origine constructeurs.

⇒ FIN DE VIE :

- Avant démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.
- La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques, ne pas incinérer l'appareil.